



Région Centre-Val de Loire

Département du Loiret

Communes de Fontenay sur Loing et Ferrières en Gâtinais

Enquête publique unique relative à la demande d'autorisation environnementale comprenant les procédures d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, d'absence d'opposition au titre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000, d'autorisation de défrichement et de demande de dérogation au titre des espèces et habitats protégés.

Conclusions et avis

Par l'arrêté en date du **10 janvier 2022**, Madame la Préfète du Loiret a prescrit l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique sur les communes de Ferrières en Gâtinais et Fontenay sur Loing relative à :

- la demande de déclaration d'utilité publique des travaux d'aménagement de la zone « Eco Parc » avec création de sa voie de desserte et mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme.
- Préalable à la cessibilité des terrains nécessaires.
- Préalable à la demande d'autorisation environnementale comprenant les procédures d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, d'absence d'opposition au titre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000, d'autorisation de défrichement et de demande de dérogation au titre des espèces et habitats protégés.

La décision de la Présidente déléguée du Président du Tribunal Administratif d'Orléans N° E21000148/45 du **10 décembre 2021** a désigné Michel BADAIRE en qualité de Commissaire Enquêteur figurant sur la liste d'aptitude des Commissaires Enquêteurs du Loiret.

L'enquête publique s'est déroulée pendant 30 jours consécutifs du **jeudi 10 février 2022 au vendredi 11 mars 2022** inclus, en Mairies de Ferrières en Gâtinais et Fontenay sur Loing,

La publicité de l'enquête publique a été assurée par voie d'annonces légales dans deux journaux habilités à recevoir ce type d'avis, quinze jours avant le début de l'enquête et renouvelé dans les huit premiers jours de celle-ci.

L'avis prescrivant l'enquête a bien été affiché, quinze jours avant et pendant celle-ci, sur des panneaux réservés à cet effet à l'extérieur des Mairies de Ferrières en Gâtinais et Fontenay sur Loing. Dans le périmètre du projet, des affiches sur fond jaune au format A2, comportant le titre «avis d'enquête publique» en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm annonçant l'enquête étaient disposées. La présence de l'affichage a été vérifiée lors des permanences du commissaire enquêteur. Le dossier papier, ainsi qu'une version numérique, ont été mis à la disposition du public dans les locaux des Mairies de Ferrières en Gâtinais et Fontenay sur Loing.

Le public pouvait déposer ses observations par voie électronique à l'adresse suivante : pref-enquetes-publiques@loiret.gouv.fr

L'accueil et le déroulement des permanences ont été réalisés conformément au planning préalablement établi tout cela dans climat calme. Cette procédure n'a pas déclenché d'inquiétude et 11 observations ont été déposées.

Le dossier est de bonne qualité, il est conforme à la réglementation.

La Communauté de Communes des 4 Vallées souhaite développer l'emploi sur le bassin du Montargois. Le taux de chômage actuel y est de 10,60% contre 7,6% sur l'ensemble du département. Le projet d'éco parc vient pour permettre de réduire ce chômage avec un objectif de 800 emplois de toutes qualifications.

Le projet impacte une surface de l'ordre d'une quarantaine d'hectares de terres en friches, la SAFER a donné son accord pour le changement de destination.

AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Points positifs

- Pas d'incidence sur le réseau Natura 2000 en raison de l'absence d'impact sur les espèces de chiroptères sur la zone.
- Aucune espèce végétale protégée n'est impactée par le projet.
- Le nouveau tracé de la voie longeant le golf créera une zone tampon végétalisée entre ce lieu de loisir et la nouvelle zone d'activités.
- Les aménagements liés à la circulation douce sont un excellent projet, l'utilisation mixte devra être soigneusement étudiée pour des raisons de sécurité, et que dire des trottinettes et autres engins
- Il est très bien que l'activité agricole obtienne des soutiens comme la mise en place de la filière de sucres biologiques de l'entreprise Cristal Union et la structuration d'une filière d'approvisionnement en circuits courts de la future cuisine centrale de l'ancien collège de Ferrières-en-Gâtinais
- Le chantier n'intercepte aucun site inscrit ou classé, périmètre de protection de monument historique ou site patrimonial remarquable.

Points de vigilance

- Pour des raisons d'économies d'énergies, il faut absolument veiller à limiter l'éclairage extérieur, c'est une contrainte visuelle pour les voisinages, de plus, néfaste aux espèces vivantes.
- La présence de mares est un habitat favorable pour les amphibiens une attention particulière devra être apportée à ces populations fragiles. La création et l'aménagement d'une nouvelle zone humide à proximité compenseront cet impact.
- Il faudra veiller à la protection de la population d'oiseaux caractéristiques des cultures (alouettes), qui se reporteront sur les zones attenantes notamment.
- Favoriser l'installation de productions d'énergies renouvelables panneaux photovoltaïques, chaudières biomasse et géothermie, etc.
- Il ne faut pas que le projet entraîne des pollutions qui, comme par le passé, ont anéanti une cressonnière et des captages. Le dossier semble avoir bien pris en compte cet état de fait, il est regrettable qu'il faille attendre 2027 pour retrouver le bon état de la nappe phréatique.

- Du fait du bon coefficient de perméabilité du sol, il est prévu que la totalité des eaux de ruissellement de pluie en provenance des surfaces imperméabilisées des voiries ou des bâtiments puissent être infiltrée dans les sols du site après traitement antipollution au sein des emprises du projet, notamment par l'intermédiaire de bassins d'infiltration. La ré-infiltration de l'eau de pluie étant bien prévue sur le site, les modifications susceptibles d'impacter le cycle et la ressource locale en eau s'en trouvent limitées

Après étude du projet, j'émet un AVIS FAVORABLE à la demande d'autorisation environnementale présentée par la Communauté de Communes des 4 Vallées comprenant les procédures d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, d'absence d'opposition au titre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000, d'autorisation de défrichement et de demande de dérogation au titre des espèces et habitats protégés.

Versions numériques et papiers remises en Préfecture du Loiret, 131 Faubourg Banner, à Orléans le vendredi 8 avril 2022.

Le Commissaire Enquêteur

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Badair', with a large, sweeping underline that loops back to the left.

Michel BADAIRE